

C. C. WEPPEs

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
du Pays de Weppes

du 7 avril 2014

Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

Le 7 avril deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie de BOIS-GRENIER, après convocation légale faite le 1^{er} avril, sous la présidence de Monsieur Michel DELEPAUL, Président.

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 24
de présents : 24
de votants : 24

Etaient présents : Mmes ACCART, BLONDEL, BOCHER, CANADA, DE VRIEZE, ELOIRE, LEGRY, LUNG, RICQUE, SLEMBROUCK, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, COEVOET, DE BEURMANN, DELEPAUL, GALAND, HOURIEZ, LECLERCQ, LEDOUX, MASSON, VAN DRIESSCHE, WAYMEL, WOLFCARIUS.

=====

Vote du nombre de Vice-présidents

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

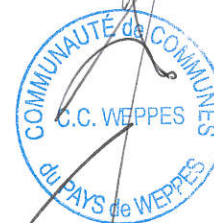
Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminés par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux-tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des critères précédemment énoncés, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de 15.

DELIBERE A L'UNANIMITE

Fixe le nombre de Vice-présidents à 4.

Fait aux jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Michel DELEPAUL



Envoyé en préfecture le 22/04/2014

Reçu en préfecture le 22/04/2014

Affiché le

SLOW